



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture du bloc opératoire de l'hôpital d'Apt

Question au Gouvernement n° 874

Texte de la question

FERMETURE DU BLOC OPÉRATOIRE DE L'HÔPITAL D'APT

Mme la présidente . La parole est à Mme Catherine Rimbert.

Mme Catherine Rimbert . L'accès des Français aux soins ne doit pas être sacrifié sur l'autel des ajustements budgétaires. Vendredi dernier, vous annonciez que 151 zones rouges considérées comme des déserts médicaux bénéficieraient dès septembre du soutien de médecins généralistes jusqu'à deux jours par mois. Ces mesures ne concerneront que 4 % du territoire, bien loin des 87 % touché par la désertification médicale. La France voit son maillage sanitaire se déliter au détriment de la santé des Français. Selon votre ministère 6,7 millions de nos concitoyens ne disposent pas de médecin traitant. Si le gouvernement prétend faire de la lutte contre les déserts médicaux une priorité, sur le terrain, la santé des Français se décide plutôt au gré de tableaux Excel déconnectés des réalités locales.

Dans ma circonscription, à Apt dans le Vaucluse, l'Agence régionale de santé a annoncé le 13 juin la fermeture du bloc opératoire le 31 décembre 2025. Cette décision a été prise sans la moindre concertation, ni avec les élus locaux, ni avec le conseil de surveillance de l'établissement. Pire, un audit réalisé en janvier dernier proposant des alternatives à cette fermeture est resté sans suite. Sur les 18 000 entrées aux urgences en 2024, près de 8 000 étaient éligibles à une prise en charge au bloc opératoire. La suppression du bloc mettrait en péril l'offre locale de soins. De plus, cette décision compromettrait directement l'avenir des urgences et conduirait à des pertes de chance pour les patients du pays d'Apt, territoire particulièrement enclavé.

Alors que le gouvernement ne cesse de marteler sa volonté de lutter contre les déserts médicaux, allez-vous laisser des dizaines de milliers d'habitants du pays d'Apt privés d'un véritable accès aux soins ? Vous opposerez-vous à cette décision inique et brutale ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre.

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins. Permettez-moi tout d'abord de m'associer aux nombreux hommages rendus par l'ensemble des groupes à Olivier Marleix.

Madame la députée, votre question m'étonne beaucoup car elle ne reflète pas du tout l'échange téléphonique que nous avons eu. La situation de l'hôpital d'Apt ne se réglera pas à coups de slogans et de discours nostalgiques.

M. Alexandre Dufosset . Vous faites de la politique !

M. Yannick Neuder, ministre . Nous sommes typiquement dans le cas d'un hôpital de proximité dans lequel,

vous l'avez rappelé, les urgences fonctionnent bien.

Il faut aussi évoquer la situation financière de l'hôpital : plus de 13 millions de déficit cumulé et des délais de paiement qui dépassent les cinq mois.

M. Alexandre Dufosset . Ce n'est pas le seul !

M. Yannick Neuder, ministre . Surtout, il est temps de réformer l'activité chirurgicale. Certes, 1 000 actes ont été effectués par une équipe – que je salue – de chirurgiens, infirmiers, anesthésistes et aides-soignants mobilisés. Cependant, il est temps d'étudier la situation globale avec lucidité, sens de l'organisation et fermeté.

Nous allons renforcer le service des urgences, qui fonctionne bien, sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, en ajoutant dix lits en unité post-urgences. Nous allons également développer le plateau technique d'imagerie en y adjoignant un appareil d'IRM car les habitants de votre circonscription doivent pouvoir accéder à ce type d'examen. Les actes de chirurgie seront assurés à Cavaillon par les mêmes équipes. Enfin, nous développerons les consultations de spécialité ainsi que les soins de suite et de réadaptation.

Il ne faut pas refuser de réorganiser l'offre de soins sur notre territoire. Je souhaite que cet hôpital soit labellisé « hôpital de proximité », ce qui signifie qu'il réalise certains diagnostics et assure des prises en charge urgentes. Il faut par ailleurs procéder à un maillage afin de proposer une prise en charge adaptée, de l'hôpital de périphérie jusqu'au CHU, en fonction de la gravité des cas.

Il ne faut pas confondre sécurité sanitaire et proximité territoriale. (*Mme Nicole Dubré-Chirat et M. Jean-François Rousset applaudissent.*) En tant que ministre de la santé, je dois m'assurer que chaque patient peut bénéficier de la même prise en charge. En cas d'infection chirurgicale grave, vous feriez-vous opérer dans cet hôpital ?

Sachez enfin qu'en aucun cas une réforme ne mettra en danger le service des urgences. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes EPR et DR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe HOR.*)

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Rimbert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 874

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juillet 2025